



## EDITORIAL

### Un puzzle qui se construit devant nos yeux

La CES a adopté en juin dernier une résolution qui se veut une contribution forte à la préparation du nouveau programme de la Commission en matière de santé et sécurité dont la préparation avait été annoncée dans l'agenda social adopté lors du sommet de Nice en décembre 2000. Cette résolution s'appuie sur un travail de bilan et de perspective réalisé au sein du Groupe Travailleurs du Comité consultatif de Luxembourg.

La CES demande à la Commission d'inscrire le nouveau programme dans le cadre de la stratégie générale pour l'emploi, de prévoir une meilleure implication des partenaires sociaux et d'élaborer un programme centré sur une législation efficace appuyée par des instruments tels que la méthode de "coordination ouverte". Le document formule un ensemble d'objectifs et de propositions concrètes telles que : étendre le champ de la directive-cadre aux travailleurs indépendants, établir des lignes directrices sur le développement des services de prévention, mettre en place un programme quadriennal de soutien aux pays candidats. Ces propositions soulignent la nécessité de relancer le débat communautaire et d'établir des liens avec les autres politiques communautaires non seulement celles qui relèvent du marché intérieur mais également de l'égalité des chances hommes/femmes, de l'environnement, de la santé publique.

Le Comité consultatif, organe tripartite européen, devrait jouer un rôle essentiel dans la définition et la mise en œuvre du futur programme communautaire. Ceci, dans l'esprit des propositions conjointes de la CES et de l'UNICE concernant la procédure de consultation des partenaires sociaux dans le domaine de la santé au travail. L'UNICE s'est exprimée en août 2000 dans un document intitulé *Santé et sécurité au Travail - une priorité pour les employeurs*. Pour les employeurs, le cadre législatif étant posé, il s'agit surtout de privilégier l'application de la loi dans les PME par le développement d'une culture de prévention au niveau individuel et du renforcement de la capacité de choix par l'employeur des mesures de prévention appropriées.

Le Groupe gouvernemental n'a jusqu'à présent pas formulé de propositions spécifiques, cependant certains gouvernements ont publié<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le HSE de Grande-Bretagne a publié son projet de contribution : <http://www.hse.gov.uk/new/content/eu-osh.htm>

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

1 Un puzzle qui se construit devant nos yeux

### POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

3 Pour une relance de la politique communautaire en santé au travail

### LEGISLATION EUROPEENNE

6 La révision de la directive Machines

13 La mise en oeuvre de la directive Machines. Une enquête du BTS

14 Directive Bruit : un pas en avant sous la présidence suédoise

17 Vibrations : le Conseil a adopté une position commune

21 INTERDICTION DE L'AMIANTE

DOSSIER SPECIAL  
L'amiante à l'OMC : une victoire immédiate - des menaces à terme  
Nouvelles initiatives pour l'interdiction de l'amiante dans le monde  
"Sortir de l'amiante" : quelle stratégie pour la protection de la santé ?

### NORMES TECHNIQUES

39 La norme EN 292 face au défi de l'internationalisation

40 Normes sur la biomécanique : vote formel en vue

41 Les normes ergonomiques générales : répercussions internationales et risques de chevauchement

### TMS

42 Un avis sur les TMS incite la Commission européenne à prendre de nouvelles initiatives

### EVENEMENTS

44 NOUVELLES BREVES

### PUBLICATIONS DU BTS

47 Nouvelle collection "Débats"  
Un nouveau rapport sur les TMS dans l'industrie du textile

leurs points de vue et d'autres sont intervenus lors du séminaire organisé par la présidence suédoise, la Commission et l'Agence de Bilbao, en avril dernier, sur le thème "Qualité du travail : une future stratégie communautaire pour la santé et la sécurité au travail". La vision des gouvernements peut se lire dans les déclarations des sommets respectifs de Nice et de Stockholm comme dans les communiqués des conseils des affaires sociales qui mentionnent, dans le cadre des politiques de l'emploi, l'importance de déployer des efforts accrus pour promouvoir un bon environnement du travail pour tous. Au sommet de Nice, les Etats ont accepté de répondre aux nouveaux risques par des initiatives normatives et des échanges de bonnes pratiques. La mise en évidence de cette notion de qualité et de l'engagement des Etats qu'elle implique au travers des politiques de l'emploi se trouve dans une communication de la Commission qui propose un enrichissement de la stratégie européenne de l'emploi et l'élaboration de nouvelles lignes directrices pour 2002 faisant une place à la santé et à la sécurité<sup>2</sup>.

On ne peut que soutenir cette orientation, mais on ne voit pas comment elle pourra se concrétiser sans impliquer les acteurs concernés, sans l'allocation de ressources spécifiques et la définition d'indicateurs appropriés. Il est essentiel que dans un domaine couvert par la législation comme la santé et la sécurité - et qui doit le rester -, la méthode de coordination ouverte soit clairement un complément à l'action normative et non un substitut. S'il est utile de déterminer des objectifs pour rassembler les efforts de l'ensemble des acteurs, il est essentiel que ces objectifs s'appuient sur des besoins réels (ce qui implique des connaissances approfondies des situations à risques et des travailleurs exposés) et une évaluation continue pour éviter des victoires statistiques sans signification réelle et sans amélioration des conditions de travail, objectif central de toute stratégie à tous les niveaux. C'est également le souhait du Comité économique et social qui demande, dans son avis, une évaluation des expériences nationales et la réalisation d'un projet pilote. ■

**Marc Sapir**, Directeur du BTS

<sup>2</sup> Les Lignes directrices pour 2001 établissaient pour la première fois un lien entre politique de l'emploi et politique en santé et sécurité sur le lieu de travail : les Etats membres "...s'efforceront de veiller à une meilleure application sur le lieu de travail de la législation existante en matière de santé et de sécurité en intensifiant et en renforçant le contrôle de son application, en fournissant des orientations pour aider les entreprises, en particulier les PME, à se conformer à la législation en vigueur, en améliorant la formation en matière de sécurité et de santé au travail et en encourageant des mesures permettant de réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles dans les secteurs traditionnellement à hauts risques." Décision du Conseil du 19 janvier 2001 sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres en 2001 (2001/63/CE).

**LE BUREAU TECHNIQUE SYNDICAL EUROPÉEN POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ** a été fondé en 1989 par la Confédération européenne des syndicats. Il assure des missions de support et d'expertise pour la Confédération et le groupe Travailleurs du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail. Le BTS est membre associé du Comité européen de normalisation (CEN). Il anime des réseaux d'experts syndicaux dans les domaines de la normalisation (sécurité des machines) et des substances chimiques (classification des substances dangereuses et établissement des valeurs limites d'exposition). Il représente également la CES au sein de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité, à Bilbao.

**BTS** - Bd du Roi Albert II, 5 bte 5  
B-1210 Bruxelles  
Tél. : +32-(0)2-224 05 60  
Fax : +32-(0)2-224 05 61  
Adresse E-mail : [tutb@etuc.org](mailto:tutb@etuc.org)  
Internet : [www.etuc.org/tutb](http://www.etuc.org/tutb)

**Newsletter du BTS n° 17**, juin 2001  
Les informations contenues dans ce numéro ont été clôturées pour la plupart au 30 juin 2001.

**La Newsletter du BTS** est éditée trois fois par an en français et en anglais.

**Editeur responsable :**  
Marc Sapir, directeur du BTS  
Bd du Roi Albert II, 5 bte 5  
B-1210 Bruxelles

**Secrétaire de rédaction :**  
Janine Delahaut ([jdelahau@etuc.org](mailto:jdelahau@etuc.org))

**Assistante à la production :**  
Géraldine Hofmann

**Ont participé à la rédaction de ce numéro :**  
Stefano Boy, Janine Delahaut, Theoni Koukoulaki, Marc Sapir, Laurent Vogel

**Documentation :** Jacqueline Rotty

**Diffusion :** Géraldine Hofmann

**Réalisation graphique :**

Célia Carrera Schmidt

**Imprimé** en Belgique par JAC Offset